



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteaueux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

**Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du Jeudi 19 Décembre 2024**

---

**PRESENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET, Ghislaine DIDIER

**EXCUSES** : Joëlle MASSE donne pouvoir à Elodie GEY, Séverine LE SCOUR SOTIN donne pouvoir à Lucien DERFEUILLE, Christophe DUMAS

**ABSENT** :

**Secrétaire de séance** : Adrien JACQUET

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **monsieur Adrien JACQUET est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n° 2024-067 : Retire et Remplace approbation des conditions générales d'utilisation et fixation des tarifs de location des halles des têtes plates pour l'année 2025
- Délibération n° 2024-068 : Demande de subventions DSIL – DETR – Département du Rhône et Région Auvergne Rhône-Alpes et approbation des modalités de financement des travaux de création des vestiaires
- Délibération n° 2024-069 : Choix de l'entreprise pour la construction d'un Terrain Multisports
- Délibération n° 2024-070 : Action sociale au personnel année 2024
- Délibération n° 2024-071 : Attribution d'une subvention à la Croix-Rouge française – Aide pour MAYOTTE
- Délibération n° 2024-072 : Approbation de la Motion de soutien aux agriculteurs

Monsieur le Maire propose d'ajouter les Délibérations n° 2024-071 : Attribution d'une subvention à la Croix-Rouge française – Aide pour MAYOTTE et n°2024-072 : Approbation de la Motion de soutien aux agriculteurs - non inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 Novembre 2024.

**OBJET : CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES HALLES DES TETES PLATES POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 30 Avril 2024, la Commune a fait l'acquisition du hangar des Autocars Maisonneuve situé au n° 170 Rue des Ecoliers Sainte Catherine dénommé « LES HALLES DES TETES PLATES ».

Il propose la mise à disposition exclusivement aux associations communales.

Il est donc nécessaire de définir les conditions générales d'utilisation de la façon suivante :

- le stationnement de véhicules sera autorisé uniquement les jours scolaires de 7h30 à 19h00
- la location sera autorisée exclusivement aux associations communales
- la location se fera les week-ends ou jours non scolaires
- la capacité d'accueil du bâtiment est de 300 personnes maximum assises ou debout
- le portail devra rester ouvert durant les manifestations

Monsieur le Maire présente le règlement de location.

Monsieur le Maire présente les tarifs de location aux associations :

- Par jour : 100.00 €

Le montant de la caution demandée est de : 200.00€



Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** d'attribuer la construction d'un équipement multisports à l'Entreprise AGORESPACE S.A.S, 334, Rue Bernard Bordier, 60150 LONGUEIL-ANNEL pour un montant de **72 000.00€ HT soit 86 400.00€ TTC.**

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

#### **OBJET : ACTION SOCIALE OCTROYEE AU PERSONNEL COMMUNAL 2024**

L'action sociale à destination des agents publics territoriaux a fait l'objet, depuis Février 2007, de changements de nature législative.

Ainsi en la matière, la loi n° 2007/209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit notamment, que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses, qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'actions sociales, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Ces dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes.

La présente délibération a pour objet de déterminer les actions sociales directement gérées et délivrées par la Commune de Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE à l'unanimité** l'attribution d'une action sociale destinée aux agents publics territoriaux pour l'année 2024 ;
- **DECIDE à l'unanimité** l'achat d'un panier garni ainsi que des bons d'achats pour les commerces de la commune pour un montant de 150.00€ par personne pour l'année 2024.

#### **OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE FRANCAISE – AIDE POUR MAYOTTE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette délibération allouant une aide d'urgence à la Croix-Rouge française en soutien aux habitants de Mayotte. Cet organisme humanitaire agit, sur le terrain, pour venir en aide aux populations sinistrées. Tout ou partie de cette aide pourra également être destinée aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de Mayotte.

Le bilan provisoire du cyclone Chido fait état de 22 morts et 1 373 blessés, mais les autorités craignent des centaines, voire quelques milliers de morts. 90% de l'île est dévastée, bidonvilles anéantis, habitations en dur détruites, infrastructures endommagées : les dégâts matériels sont colossaux.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de **1 000.00 € pour la Croix-Rouge française pour l'aide à MAYOTTE.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

**Ces dépenses** seront affectées à l'article 6574.

#### **OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**

Depuis maintenant plusieurs mois, les agriculteurs se mobilisent pour faire entendre leurs revendications. Ils manifestent leur détresse et leur inquiétude face à l'avenir de la profession et la durabilité d'exercice de leur activité.

Cette contestation massive reflète le mal-être d'une profession qui revendique de retrouver une liberté d'entreprendre, alors même qu'elle doit faire face à la fois à de multiples crises structurelles (changement climatique, réforme de la PAC...) et conjoncturelles (coûts de l'énergie, hausse des cours des matières premières agricoles, fiscalité, baisse ou stagnation de prix de vente...).

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire que ce soit en termes de surface occupée, d'emplois directs mais aussi indirects, de développement économique. L'agriculture façonne nos paysages et contribue à l'entretien des espaces et à leur biodiversité.

L'activité agricole est un élément essentiel de notre souveraineté alimentaire qu'il est important de préserver. Cela passe par des niveaux de rémunération adaptée mais aussi un accompagnement dans les transitions économiques, écologiques, etc.

Un besoin de simplification administrative est aussi essentiel pour faciliter la vie de chacun tout comme la nécessité de disposer de règles concurrentielles égales. Il importe aussi de préserver l'attractivité des métiers de l'agriculture et de faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs dans toutes les filières (conventionnelles, biologiques, etc.).

Les élus de la commune entendent cette inquiétude et souhaitent apporter leur soutien quant à la nécessité impérieuse, pour l'avenir des territoires, de maintenir et développer des activités agricoles rémunératrices,

intégrées, nourricières, durables, de proximité et de qualité dans le respect et la valorisation des paysages ruraux.

Les réponses à apporter aux agriculteurs sont multiples et peuvent être spécifiques des bassins de production et typologies d'exploitation.

Pour autant, la sensibilisation des acteurs de la société et le rôle de chacun dans la valorisation de la chaîne de production doivent être soutenus et reconnus dans les actions et décisions politiques à tous les niveaux de représentativité de la vie publique.

Le vote immédiat d'une motion de soutien est la moindre des choses qui puisse être faite. Une agriculture nourricière, qualitative, rémunératrice, préservant et valorisant les paysages ruraux, garante de l'attractivité et du dynamisme des territoires n'est pas seulement à protéger, elle est à développer, en harmonie et complémentarité avec les autres acteurs économiques et sociétaux pour garantir le bien vivre dans les zones rurales. Des aménagements consentis par tous doivent s'entreprendre en ce sens.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'unanimité la présente motion

**RAPPELLE** l'attachement de la Commune à la profession agricole et témoigne de sa compréhension face aux enjeux et à la profonde inquiétude qui s'exprime,

**APPELLE** le Gouvernement à entendre le désespoir, à accompagner la profession et à assurer que les mesures qu'il adoptera répondent bien aux besoins des filières en crise (viticulture, élevage, agriculture biologique...) à répondre par des mesures structurelles au besoin d'avenir de l'agriculture et des agriculteurs

**RECONNAIT** l'apport essentiel de l'agriculture, à son économie et à son rayonnement pour préserver sa qualité de vie, qui contribue fortement à son attractivité

#### **Questions diverses**

**Déclassement chemin communal le Noyer :** Les habitants demandant le déclassement du chemin vont se réunir afin de décider des différentes acquisitions.

**Compte rendu sur le protocole concernant les changements de destination en zone agricole :** Présentation du rapport de la CDPENAF. La commune via son PLU et la zone PENAP protège déjà fortement les zones agricoles de l'urbanisation.

**Cantine :** Discussion autour de l'accueil d'un enfant durant le temps de cantine. La Commune attend la réponse concernant la présence d'une AESH ou non.

**Croix du Châtelard :** Mise en place par des bénévoles de la Commune d'un nouvel éclairage.

**Sainte-Lyon :** Mise en place d'une nouvelle organisation, suite aux difficultés rencontrées lors de la dernière épreuve.

**Course Paris-Nice :** Elle passera sur la Commune le jeudi 13 mars 2025.

**Choix sur l'animateur aux activités des jeunes :** La municipalité souhaiterait mettre en place un atelier de construction – décoration avec les enfants. Le poste pourrait être proposé à madame BAI.

#### **Tour de table**

**Elodie GEY :**

**CME :** En raison du manque d'enfants souhaitant intégrer le CME, celui-ci ne sera pas reconduit cette année.

**Repas des aînés :** Le repas a été préparé cette année par la cantinière, Mme IMBERT. Il s'est bien déroulé et l'ensemble des convives l'ont apprécié.

**Lucien DERFEUILLE :**

**Modification du PLU :** Le compte rendu rédigé par le commissaire enquêteur a été reçu en Mairie.

**Thierry DAYDE :**

**CCMDL :** La mise en place des arceaux pour vélos se fera prochainement.

**CCMDL :** Organisation d'une course de vélos le samedi 24 Mai 2025 au départ de la Commune.

#### **Réunions**

Prochain Conseil municipal

Vendredi 24 janvier 2025 à 20h30 en Mairie

Adjoints

Mardi 14 janvier 2025 à 17h00 en Mairie

Vœux du Maire

Dimanche 19 janvier 2025

Distribution des sacs

Vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025 en Mairie

Réunion Finances

Lundi 27 janvier 2025 à 20h00 en Mairie

Fin de séance à 23h30

Le secrétaire de séance

Le Maire



Adrien JACQUET

Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le : **31 JAN. 2025**

Affiché le : **31 JAN. 2025**